



Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE NATIONALE FUTSAL

➤ **5^{ème} tour et Finales Régionales :**

La Commission informe les clubs que les tirages au sort du 5^{ème} tour et des Finales régionales auront lieu :

- **le lundi 21/11/2022 à 18h00 au siège de la LPIFF.**

Les clubs qualifiés à l'issue du 4^{ème} tour sont invités à assister à ce tirage au sort (présence à confirmer par retour de mail).

Rappel des dates des prochains tours :

- ✓ **5^{ème} tour** : semaine du 28 novembre au 04 décembre
- ✓ **Finales Régionales** : semaine du 12 au 18 décembre 2022 (entrée des 4 clubs de Championnat de France de D2 Futsal)

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 2

Poule A

24565774 ETOILE MELUN FUTSAL 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 12/11/2022

La Commission prend connaissance des courriels de la Mairie de MELUN et du club de l'ETOILE MELUN FUTSAL et reporte le match qui sera fixé ultérieurement.

24565782 PARIS XIV FUTSAL 1 / NOUVEAU SOUFFLE FC 1 inversé au vendredi 09/12/2022

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance du courriel de PARIS XIV FUTSAL expliquant les contraintes de créneaux qu'engendrent une inversion de la rencontre sur les installations de la ville de PARIS.

Elle demande au club de NOUVEAU SOUFFLE FC de proposer une date pour accueillir cette rencontre dans la même semaine à partir de 20h00 (à savoir du 05 au 08 décembre 2022).

Copie de la décision transmise à la Mairie de MONTREUIL.

Régional 3**Poule B****24566022 – AVON FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 17/09/2022**

Dossier transmis par la CRA.

La Commission prend connaissance de la demande d'AVON FUTSAL pour rejouer la rencontre mais ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Poule C**24566147 MONTMORENCY FUTSAL 1 / VUE D'ENSEMBLE 1 du 09/01/2023**

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au lundi 16/01/2023,

Considérant qu'aucun motif n'est indiqué pour ce report,

Considérant que la semaine du 16 au 22 janvier 2023 est une semaine réservée à la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Considérant que les 2 équipes sont toujours qualifiées dans cette compétition,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande de report.

La Commission précise que le match peut éventuellement être avancé avec l'accord des 2 clubs ; étant précisé que les semaines du 28 novembre au 04 décembre et du 12 au 18 décembre sont des semaines de Coupe Nationale Futsal (compétition dans laquelle MONTMORENCY FUTSAL est toujours engagée).

Championnat Régional - Seniors Feuille de match manquante
--

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er rappel:

Régional 2 - Poule A – 24565775 GARGES DJIBSON 2 / JOLIOT GROOM'S 1 du 12/11/2022

CHALLENGE NATIONAL FUTSAL FEMININ
--

➤ **3^{ème} tour et Finales Régionales :**

La Commission informe les clubs que les tirages au sort du 3^{ème} tour et des Finales régionales auront lieu :

- **le lundi 21/11/2022 à 18h00 au siège de la LPIFF.**

Les clubs qualifiés à l'issue du 2^{ème} tour sont invités à assister à ce tirage au sort (présence à confirmer par retour de mail).

Rappel des dates des prochains tours :

- ✓ **3^{ème} tour** : semaine du 05 au 11 décembre 2022
- ✓ **Finales Régionales** : semaine du 16 au 22 janvier 2023

Championnat Régional - FUTSAL FEMININ**Régional 2****Poule B****25211600 VITRY ASC 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/11/2022**

La Commission prend note du courriel de B2M FUTSAL faisant suivre un mail de VITRY ASC indiquant son forfait pour ce match.

Elle enregistre le forfait de l'équipe de VITRY ASC (2^{ème} forfait).

24580578 CROSNE FUTSAL 1 / SPORTING CP 1 du 12/11/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CROSNE FUTSAL du 11/11/2022 faisant suivre un échange de mail avec la Mairie de CROSNE indiquant « *que les demandes de créneaux exceptionnels sont en attente jusqu'à nouvel ordre* »,

Considérant que le club de CROSNE FUTSAL indique qu'il s'agit de l'indisponibilité des créneaux des matchs de l'équipe et que le gymnase ne sera pas disponible le samedi 12/11/2022,

Considérant qu'à la date de réception du mail de CROSNE FUTSAL (le 11/11/2022 – jour férié), les services administratifs de la LPIFF étaient fermés,

Considérant qu'une demande d'inversion de la rencontre au 15/11/2022 a été saisie par CROSNE FUTSAL mais est restée sans réponse,

Considérant les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF :

La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour un match Ligue de Paris Ile-de-France de Football Saison 2022/2023 14 programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).

*Toutefois, dans le cas où **l'adversaire et la Ligue sont prévenus simultanément, par courrier électronique** envoyé depuis l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) :*

. Soit du forfait après le délai de déclaration d'un forfait « avisé » tel que prévu à l'article 23.2 du présent Règlement,

*. **Soit de l'indisponibilité du terrain du club recevant** (à l'exception de l'indisponibilité du terrain liée à son impraticabilité pour cause d'intempéries)*

après les heures d'ouverture de la Ligue, et au plus tard 4 heures avant l'heure officielle du coup d'envoi du match, et que par suite, la Ligue n'a pas pu modifier la situation officielle du match, l'adversaire n'est pas tenu de présenter son équipe sur le lieu de celle-ci.

En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations.

Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

L'arbitre désigné qui n'aura pas pu être déconvoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant, et adressera un rapport à la Commission compétente qui statuera sur le sort du match.

Considérant que le club du SPORTING CP n'a pas été destinataire du courriel de CROSNE FUTSAL et a donc présenté une équipe sur place le jour du match, constatant l'indisponibilité du gymnase,

Considérant toutefois qu'aucune joueuse de CROSNE FUTSAL n'était présente,

Considérant que le club de CROSNE FUTSAL n'a pas respecté les dispositions de l'article 10.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. en ne mettant pas en destinataire son adversaire du courriel informant de l'indisponibilité du gymnase,

Considérant que le courriel de la Mairie est imprécis et difficilement lisible,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé de CROSNE FUTSAL (1^{er} forfait).

De plus, la Commission invite le club de CROSNE FUTSAL à préciser s'il dispose d'un créneau pour jouer ses prochaines rencontres dans les meilleurs délais.

1^{er} match concerné:

24580588 CROSNE FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 2 du 19/11/2022

Poule C**25211692 DRANCY FUTSAL 1 / GARGES DJIBSON FUTSAL 1 du 13/11/2022**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de DRANCY FUTSAL du 12/11/2022 accompagné de l'attestation d'indisponibilité du gymnase et transmis également au club de GARGES DJIBSON FUTSAL,

Pris connaissance du courriel de GARGES DJIBSON FUTSAL du 12/11/2022 prenant acte de l'indisponibilité du gymnase,

Considérant les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF ont été respectées par les 2 clubs,

Par ces motifs,

Reporte le match au dimanche 18/12/2022.

La Commission rappelle au club de DRANCY FUTSAL aux devoirs de sa charge.

25211694 TORCY EU FUTSAL 1 / AULNAY NORD PLUS 1 du 13/11/2022

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé d'AULNAY NORD PLUS (1^{er} forfait).

Championnat Régional - FUTSAL FEMININ Feuille de match manquante

Régional 2**Poule A****25211597 CACHAN ASC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 16/10/2022**

La Commission accuse réception du courriel de CRETEIL PALAIS FUTSAL précisant le résultat du match.

En l'absence de la réception de la Feuille de match de la part de CACHAN ASC malgré 2 rappels :

1^{er} rappel : pv du 17/10/2022

2^{ème} rappel : pv du 25/10/2022

La Commission fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité à CACHAN ASC (-1pt ; 0 but), l'équipe de CRETEIL PALAIS FUTSAL conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre (Opt – 3 buts).

Championnat régional futsal féminin Feuilles de match manquantes

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A - 25211603 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 13/11/2022

Régional 2 – poule C – 25211690 ETOILE BOBIGNY 1 / MARCOUVILLE CITY 1 du 13/11/2022

CRITERIUM U18 FUTSAL

Poule C**25280496 ETOILE MELUN FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 12/11/2022**

La Commission prend note de l'indisponibilité du gymnase et reporte le match au samedi 17/12/2022.

25280489 VILLENEUVE ABLON 1 / NOISIEL FA 1 du 19/11/2022

La Commission,

Considérant que le gymnase Anne Franck de VILLENEUVE ABLON est occupé par une rencontre Seniors de Coupe Nationale Futsal,

Considérant que cette compétition est prioritaire sur le Critérium régional U18,

Par ces motifs,
Reporte le match au samedi 17/12/2022.

Poule D

25280464 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 10/12/2022

La Commission prend connaissance du courriel de la JEUNESSE AULNAYSIENNE et de la Mairie d'AULNAY SOUS BOIS indiquant l'indisponibilité du gymnase.
Ce match est avancé au samedi 03/12/2022.

Poule E

25280409 VEMARS ST WITZ FC / AF ROMAINVILLE 93 du 12/11/2022.

Courriel de VEMARS ST WITZ avec attestation d'indisponibilité du gymnase,
Ce match est reporté au samedi 03/12/2022.

<p align="center">Critérium Régional – U18 Futsal Feuilles de match manquantes</p>
--

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

2^{ème} et dernier rappel :

Poule B – 25280358 CHAMPIGNY CF 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 2 du 05/11/2022

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match